



# PARC ZOOLOGIQUE PARIS

## RÈGLEMENT DE LA « PARIS ZOO RUN » AU PARC ZOOLOGIQUE DE PARIS

### ARTICLE 1 : NATURE DE LA MANIFESTATION

Le Muséum national d'histoire naturelle organise sur son site du Parc zoologique de Paris la « Paris Zoo Run », une épreuve pédestre mixte de 5km et 10km, **le dimanche 22 septembre 2024.**  
La « Paris Zoo Run » a pour objectif de collecter des fonds pour la préservation des espèces sauvages.

### ARTICLE 2 : PROGRAMME

La « Paris Zoo Run » s'adresse à toute personne à partir de 3 ans.  
Elle comprend deux courses réservées aux participants dûment inscrits et munis de leurs dossards.

L'inscription à la course inclut pour chaque participant :

- Un Dossard ;
- Une attention pour les arrivants de la course ;
- Des Rafraîchissements pendant et après la course ainsi qu'une collation.

#### Parcours de la course

##### Paris Zoo Run 10km (à partir de 15 ans)

- Course à pied
- Départ **8h30**
- Temps de course limité à 1h30
- Chronométré
- Podium femme et homme, catégories : 15-17 ans et 18 ans et plus

##### Paris Zoo Run 5km (à partir de 8 ans)

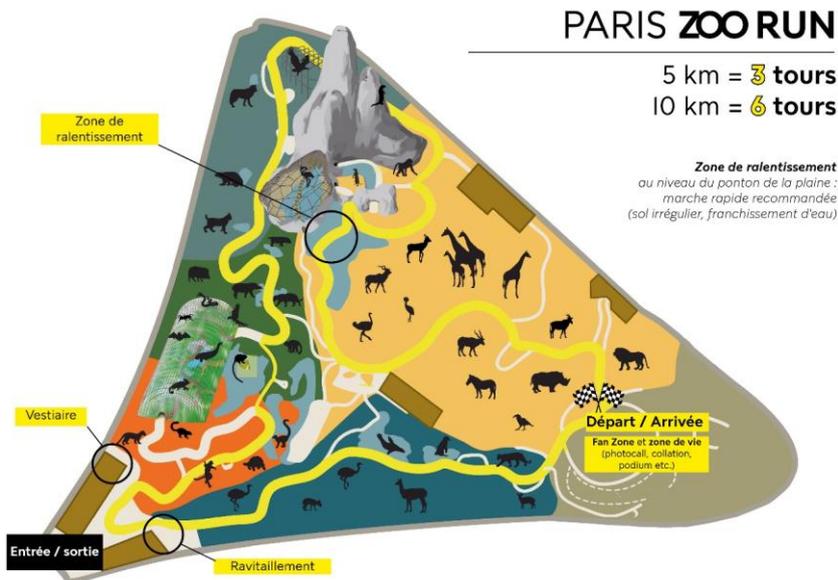
- Course à pied familiale
- Départ **8h30** après le 10 km
- Temps de course limité à **1h30**
- Chronométré
- Podium femme et homme catégories : 8-11 ans, 12-14 ans, 15-17 ans et 18 ans et plus

##### Paris Zoo Run 5km MARCHE (à partir de 3 ans)

- Parcours effectué à la marche (poussettes autorisées)
- Départ à **8h20**
- Temps de marche limité à 1h30
- Podium des 3 premières arrivées tout âge confondu
- Il est IMPERATIF de tenir sa droite lors de l'épreuve marchée

Pour l'épreuve des 5km, il est nécessaire de réaliser 3 tours du parcours.  
Pour l'épreuve des 10km, il est nécessaire de réaliser 6 tours du parcours.

Les départs se feront



#### Accès

L'accès au Parc zoologique de Paris se fera à partir de **7h45** par l'entrée principale du public au croisement entre l'Avenue Daumesnil et la Route de la ceinture du lac.

**Aucun départ ne se fera après 8h45 (ni accès pour les participants)** et les participants ne seront plus autorisés à courir dans le parc après **10h00**.

Vélos, trottinettes, rollers, poussettes sont interdits sur les parcours pendant la manifestation à l'exclusion des poussettes pour les parents pour les 5km « marche »

#### Les accompagnateurs sont autorisés à accéder à une « fan zone » selon les modalités suivantes :

- ➔ Jauge totale limitée à 150 accompagnants
- ➔ 3 accompagnants maximum par coureur participant
- ➔ Tout accompagnateur doit être muni d'un titre d'entrée pour le parc (billet journée disponible sur [https://billetterie.mnhn.fr/fr\\_FR/parc-zoologique-de-paris](https://billetterie.mnhn.fr/fr_FR/parc-zoologique-de-paris), pass annuel etc.)
- ➔ L'accès au site se fera aux mêmes horaires que l'accès pour les coureurs sur liste nominative et présentation du billet
- ➔ La fan zone est située aux clairières (zone de départ et d'arrivée). Sont disponibles sur place : des toilettes, ainsi que des jeux pour enfants (parcours pieds nus et aire de jeux).
- ➔ Il est strictement interdit de quitter la fan zone et de circuler sur le parc durant toute la durée de la course
- ➔ La visibilité sur le parcours de course est limitée : végétation dense
- ➔ La collation installée sur la zone de vie est strictement réservée aux coureurs. Les vestiaires sont également strictement réservés aux coureurs.

#### ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à la « Paris Zoo Run », est conditionnée au respect des règles et conditions suivantes :

### 3.1. Catégorie de participants

#### a) Catégorie d'âge

Les participants peuvent s'inscrire aux courses ouvertes à leur catégorie d'âges :

- **Paris Zoo Run 5km** : accessible à partir de l'âge de 8 ans (le jour de la course) pour la course et de 3 ans pour la marche.  
Les poussettes personnelles sont acceptées sur le parcours marche (pas de service de location de poussette disponible).  
Les marcheurs devront tenir leur droite pour ne pas gêner le flux des coureurs et garder les enfants près d'eux.  
Les mineurs doivent être accompagnés sur tout le parcours d'une personne majeure elle-même titulaire d'un dossard pour les 5 km.
- **Paris Zoo Run 10km** : accessible à partir de l'âge **de 15 ans** (le jour de la course)  
Les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés sur tout le parcours d'une personne majeure elle-même titulaire d'un dossard pour le 10 km.

#### b) Participants Déficiant Visuel et Personnes à Mobilité Réduites (PMR)

##### Participants Déficiant visuel

Les personnes non voyantes ou mal voyantes doivent être accompagnées d'un guide.

L'inscription est obligatoire pour le coureur et son guide. Le guide doit être identifié comme tel et se faire connaître au retrait du dossard. Il sera possible de participer accompagné d'un Chien Guide d'Aveugle.

##### Participants à mobilité réduite

Selon le nombre de participants en fauteuil roulant, un départ anticipé pourra être organisé afin d'assurer la sécurité de tous.

Les "joëlettes" sont limitées à 5 au maximum sur tout le parcours et devront se faire connaître de l'organisateur dès l'inscription en cochant la case correspondante.

### 3.2. Pièces justificatives

#### a) Certificat médical ou décharge

Tous les participants devront fournir un **certificat médical** en cours de validité

#### b) Autorisation parentale pour les participants mineurs

Un parent ou représentant légal devra compléter et signer le formulaire d'autorisation parentale pour tous les participants de moins de 18 ans. **Aucune exception ne sera faite.**

Le formulaire d'autorisation parentale est accessible en ligne. Il devra être téléchargé, rempli et signé au moment de l'inscription.

Si vous n'avez pas téléchargé votre certificat médical ou licence sur notre serveur, n'oubliez pas de présenter lors du retrait de votre dossard une photocopie de licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA ou d'une licence Athlétisme, Course hors stade délivrée par l'UFOLEP ou d'un certificat médical datant de moins d'un an, mentionnant « la non contre-indication à la pratique de la course pédestre en compétition. ». Aucun certificat médical ne sera restitué.

Attention, depuis le 1er janvier 2019, les licences de triathlon (et les certificats médicaux pour le triathlon hormis si présence de la mention de non de contre-indication à la pratique du sport en compétition) ne sont plus acceptées pour participer à une épreuve running et ce malgré la mention que la FFTri a rajouté sur ces licences. Cette mention n'est valable que pour les fédérations agréées alors que la FFTri est une fédération délégataire.

### 3.3. Dossards

Le retrait des dossards et des contremarques d'accès au parc zoologique de Paris se fait **obligatoirement** à une de ces dates

- **mercredi 18 septembre 2024 de 14h à 18h** à l'entrée du Parc zoologique de Paris
- **samedi 21 septembre de 13h à 19h** à l'entrée du Parc zoologique de Paris.

**Aucun dossard ne sera envoyé par courrier, ni remis le jour de la course.**

Commenté [AL1]: A re-déterminer, je proposerai d'élargir un peu : à examiner

Pour le retrait du dossard, le participant devra se munir :

- de la confirmation de son inscription à la « Paris Zoo Run »
- d'une pièce d'identité en cours de validité

Une tierce personne peut récupérer le dossard d'un participant, munie :

- d'une copie de la pièce d'identité en cours de validité du participant,
- de la confirmation de son inscription à la « Paris Zoo Run »

Chaque inscrit devra se conformer aux mesures sanitaires et de sécurité obligatoires mises en place le jour de la manifestation. Il devra également respecter la propreté du site et ses alentours.

#### ARTICLE 4 : RESULTAT ET CLASSEMENT

Le chronométrage de la course se fait par la société PROTIMING.

Un podium sera organisé à la fin de chaque course pour récompenser les 3 premiers arrivés des 5km et des 10km selon les modalités indiquées à l'article 2.

#### ARTICLE 5 : MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS

##### 5.1. Inscriptions

Les inscriptions sont gérées par la société PROTIMING.

La vente des billets pour la course se fait exclusivement en ligne à l'adresse : <https://protiming.fr/Runnings>

Le nombre de place est limité.

**Aucune inscription ni vente de billet ne sera possible sur place, avant et le jour de la course.**

Les inscriptions s'effectuent en ligne jusqu'au **mercredi 18 septembre 2024 minuit**, selon les conditions suivantes :

- o Via la plateforme PROTIMING
  - Sélectionner la course à laquelle vous souhaitez participer.
  - Sélectionner l'épreuve pour laquelle vous souhaitez vous inscrire (10 km, 5km course ou marche)
  - Remplissez les champs nécessaires.
  - Téléchargez votre certificat médical dûment rempli, ou télécharger un modèle à remplir et à télécharger sur la plateforme ultérieurement.
  - Télécharger l'autorisation parentale à remplir pour les mineurs, à télécharger sur la plateforme une fois remplie.
  - Accepter le règlement de la course.
  - **Accepter ou non de recevoir des informations de la part du Parc Zoologique de Paris (case à cocher).**
  - Sélectionner les options de prestation que vous souhaitez (T-shirt, accompagnants, joëlettes)
  - Procéder au paiement en ligne.

**NOTE :** pour inscrire plusieurs personnes : remplissez votre formulaire d'inscription normalement et sur la page de récapitulatif, cliquez sur le bouton "Ajouter une autre personne". Vous aurez ainsi de nouveau accès au formulaire.

Attention, cela est cependant limité aux inscriptions sur une même épreuve.

Pour les personnes détentrices d'un abonnement annuel au Parc Zoologique de Paris :

**Dix (10) places** seront réservées aux abonnés qui pourront s'inscrire pour participer gratuitement à la course, dans la limite des places disponibles.

Les places seront attribuées dans l'ordre chronologique d'inscription. Un emailing dédié sera envoyé aux abonnés à cet effet leur donnant un code permettant de bénéficier d'une inscription gratuite. Ils devront ensuite procéder à leur inscription de la même manière et indiquer leur code promotionnel au moment du paiement pour bénéficier de la gratuité.

Au-delà des 10 places réservées, les abonnés voulant participer devront s'acquitter d'un billet spécial Paris Zoo Run.

**Commenté [AL2]:** A voir, les abonnés s'inscrivent, mais ne viennent pas... (Silent Zoo : 30 inscrits, 9 venus / Zoo Run : 20 inscrits, 5 venus / Dimanche Zoo : 20 inscrits, 2 venus...) => on continu de leur faire des cadeaux ?

## 5.2. Tarifs

Les tarifs de participation à la Paris Zoo Run fixés par l'arrêté n°24-72J sont les suivants :

<b>10 km course</b>	A partir de 15 ans	30€
<b>5 km course</b>	Adultes à partir de 13 ans	30€
	Enfant de 8 à 12 ans	19€
<b>5km marche</b>	Adultes à partir de 13 ans	30€
	Enfant de 3 à 12 ans	19€
<b>Forfait TRIBU course</b>	Valable pour le 5 km uniquement pour 2 adultes (à partir de 13 ans) et 2 enfants entre <b>8 et 12 ans</b>	90€
<b>Forfait TRIBU marche</b>	Valable pour le 5 km uniquement pour 2 adultes (à partir de 13 ans) et 2 enfants entre <b>3 et 12 ans</b>	90€
<b>T-SHIRT Paris Zoo Run</b>	En supplément et en option	5€

Le tarif d'inscription comprend l'inscription à la course ainsi qu'un billet d'accès au parc le jour même.  
Les Conditions Générales de Vente de PROTIMG s'appliquent à ces tarifs.

### ARTICLE 6 : VESTIAIRE

Un vestiaire sera mis gracieusement à disposition des participants dans les Espaces Pédagogiques à proximité de l'entrée du Parc zoologique de Paris (après le contrôle d'accès). En échange des articles laissés au vestiaire une contremarque numérotée sera remise. Celle-ci est à conserver par le coureur afin de récupérer ensuite ses biens.

Le vestiaire sera ouvert de 7h45 à 11h30. Après 11h30, tous les objets qui ne seront pas récupérés par les participants à la fin de la course seront transférés au service « objets trouvés » auprès du Point Information.

Le Parc zoologique de Paris ne peut être tenu responsable de toutes pertes, objets endommagés ou volés.

Il est recommandé aux participants de ne pas déposer d'objets de valeur.

Il appartient à chaque participant de prendre les dispositions nécessaires à la préservation de ses effets personnels.

### ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ - ASSURANCE

Les personnes participent à la Paris Zoo Run sous leur seule responsabilité en cas de vol(s), perte(s), ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance physique consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du présent règlement.

Tout dossard est individuel. En aucun cas, il ne peut être cédé à une tierce personne.

Conformément à la loi, l'organisateur est couvert par une assurance de responsabilité civile exploitation dans le cadre de ses activités.

Il est recommandé à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

### ARTICLE 8 : ANNULATION

Le Directeur du Parc zoologique de Paris est directeur de la course. Il a tout pouvoir de décision et cela sera sans appel.

Pour des raisons de force majeure, d'utilité publique, de risque de trouble sérieux à l'ordre public, de risque pour la sécurité des personnes ou des biens, à l'appréciation de la Direction du Muséum, l'événement pourra être annulé en tout ou partie sans préavis, et sans aucune indemnité. Il en sera de même en cas d'annulation dans le cadre d'une restriction sanitaire.

En cas d'annulation durant la course pour quelque cause que ce soit, il ne sera procédé à aucun remboursement des frais d'inscription.

La météo ne constitue pas un motif de remboursement.

#### **ARTICLE 9 : DROIT A L'IMAGE**

En participant à la « Paris Zoo Run » 5km et 10km, chaque coureur autorise gracieusement le Muséum national d'histoire naturelle à le photographier et/ou filmer durant la course pour utilisation non commerciale sur tous supports papiers, audiovisuels, multimédias, internet à destination informative, promotionnelle (mailings, affichage, PLV et encarts presse, etc.) des activités du Parc zoologique de Paris sur les supports de communication du Muséum national d'histoire naturelle.

Pour les mineurs participants à la course, cette autorisation sera spécifiée sur la décharge téléchargeable lors de l'inscription.

#### **ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

En application de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) et de l'article 32 de la loi **n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, le participant est informé de ce qui suit :**

Le Muséum - Parc Zoologique de Paris est le responsable du traitement des données personnelles dans le cadre de la présente course pédestre, Paris Zoo Run. Il en détermine les aspects administratifs, juridiques, organisationnels, financiers et en gère les modalités techniques. La base légale du traitement est l'exécution d'un contrat.

Le prix total du billet est reversé aux projets de conservation des espèces. La communication par le participant de données à caractère personnel recueillies en application du présent règlement est obligatoire et conditionne la prise en compte de son inscription et de sa participation à Paris Zoo Run.

Les données des participants seront communiquées aux seuls personnels habilités du Parc Zoologique de Paris organisateur de la course, et de son partenaire Protiming, en charge des inscriptions et de l'attribution des dossards. Elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

Les données sont conservées jusqu'à un mois après la course, la contremarque pour le vestiaire le temps de la course et la liste des participants pourra être conservée de manière pseudonymisée par le Parc Zoologique de Paris pour le traitement statistique de ses activités.

Conformément à la réglementation européenne et française en matière de protection des données à caractère personnel, le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification à ses données, ainsi que de celui d'en demander l'effacement et d'en obtenir la limitation ou la portabilité.

Ces droits peuvent être exercés à tout moment, sous réserve de justifier de son identité, en adressant soit un courriel à l'adresse [pzp@mnhn.fr](mailto:pzp@mnhn.fr) soit un courrier au MNHN-Parc zoologique de Paris, 53 Avenue de Saint Maurice 75012 Paris. Dans ce dernier cas, il est nécessaire d'indiquer ses noms, prénoms et adresse.

Le participant dispose également du droit de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, de toute réclamation se rapportant à la manière dont le Muséum national d'histoire naturelle collecte et traite ses Données.

#### **ARTICLE II : ADHESION AU REGLEMENT**

L'inscription à la course « Paris Zoo Run » vaut adhésion expresse au présent règlement et au règlement de visite du parc.

L'inobservation des règles et consignes de sécurité en vigueur emporte exclusion immédiate de l'enceinte du Parc zoologique de Paris, sous réserve de poursuites qui pourront être éventuellement mises en œuvre pour réparation des préjudices causés.

Les participants (ou représentant légal pour les mineurs) reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement.

La direction du Parc zoologique de Paris se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation.

Fait à Paris, le 24 mai 2024  
Le directeur du Parc zoologique de Paris

Pierre-Yves BUREAU